



A R R Ê T É N° 16/2024

**Portant autorisation priorité de passage sur le domaine
public communal :**
**Rue de Métrich - Pont de Malling/Gavisse sur le territoire
de la commune de Malling**

Passage du 38^{ème} Tour de Moselle Edition 2024

Le Maire de la Commune de MALLING,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-7, R 411-8, R 411-25, R 415-6 (1), R 415-7 (2), R 412-30 (3), et R 415-9 ;
VU la demande de priorité de passage du Président du Cyclo Sport Thionvillois pour son 38^{ème} Tour de Moselle prévu le dimanche 15 septembre 2024 et passant par la commune de Malling / Petite-Hettange ;
Considérant qu'il convient de garantir la sécurité de la circulation à partir de l'intersection de Petite-Hettange en venant de Kerling-les-Sierck avec la traversée de la Grand Rue de Petite-Hettange vers Malling rue de la gare par le passage à niveau puis route de Métrich direction Gavisse par le pont de Malling/Gavisse dimanche 15 septembre 2024 vers 15h00 ;

A R R Ê T É

Article 1 : la circulation à partir de l'intersection de la route Départementale 855 et de Kerling-les-Sierck, la traversée de Petite-Hettange par la Grand Rue, la rue de la gare direction Gavisse le pont par la rue de Métrich sera réglementée comme suit le :

Dimanche 15 septembre 2024 de 15h00 à 16h00

céder la priorité aux cyclistes circulant sur ces voies considérées comme prioritaire et se conformer aux directives et instructions des organisateurs de l'épreuve (Cyclo Sport Thionville) dans le cadre de la manifestation et du passage dans notre commune du 38^{ème} Tour de Moselle ;

Article 2 : Le Maire de la commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans la commune ;

Article 3 : Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel ;
- Monsieur le Président du Cyclo Sport Thionvillois ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS) ;
- Les services techniques de la commune.

Fait à Malling, le 15 juillet 2024

Marie-Rose LUZERNE
Maire de Malling/Petite-Hettange

